

Déposé le : 31 MAI 2016

No : CAP-03

Secrétaire : R. G. T.

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

ACTIONS	STATUT	SUIVI	ÉCHÉANCE	RESPONSABLE	Suivis faits BSM
<p>1- Transférer la Direction des enquêtes et surveillance des marchés sous l'autorité du sous-ministre:</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser la mission de la Direction des enquêtes et surveillance des marchés. 	<p>RÉALISÉ (2015-10-13)</p>		<p>Depuis le 13 octobre 2015</p>	<p>BSM</p>	<p>Annnonce de la création de la Direction des enquêtes et de l'audit interne, sous la responsabilité de Michel Boulard. Nouvelle intranet 1^{er} octobre 2015 : http://intranet/Lists/la%20une/DispForm.aspx?ID=1051</p> <p>Tel que suggéré, le Service des enquêtes a été intégré à la Direction de l'audit interne et relève depuis le 13 octobre 2015 de la sous-ministre.</p> <p>Les mandats d'analyse et de surveillance des marchés sont restés sous la responsabilité de la DGSM. Cependant, le 13 octobre, des changements ont aussi été mis en place au sein de la DGSM.</p> <p>La surveillance et l'analyse des marchés sont maintenant sous la même direction que l'observation des règles contractuelles. Tout ce qui concerne les comités de sélection et l'adjudication des contrats est sous la responsabilité d'une autre direction (Direction des contrats). Cette répartition des mandats permet ainsi de <u>séparer</u> les experts en observation des règles et analyses des soumissions et des appels d'offres de ceux qui assurent les suivis du processus d'octroi de contrats</p> <p>La nouvelle unité administrative, la Direction de la surveillance des marchés et de l'observation des règles contractuelles (DSMORC), est constituée d'un Service de l'observation des règles contractuelles (SORC), d'un Service des réclamations et de l'analyse de marché (SRAM) et, depuis janvier 2016, d'un Service de la gestion intégrée de l'information (SGII).</p>

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

<ul style="list-style-type: none"> Soumettre la Direction des enquêtes et surveillances des marchés à des audits internes. <p>*À noter que, depuis le 13 octobre 2015, les enquêtes relèvent maintenant de la Direction des enquêtes et de l'audit interne</p>	<p>Autorisation donnée (2016-03-24)</p> <p>À venir</p> <p>Rédaction d'un mandat d'audit et des objectifs de la vérification souhaitée</p> <p>Réalisation du mandat d'audit</p>	<p>Un mandat et des objectifs de la vérification doivent être rédigés.</p>	<p>10 mars 2016</p>	<p>Consultante</p>	<p><u>22 mars 2016</u> Courriel de la consultante avec des questions pour lui permettre de procéder à la rédaction du mandat d'audit.</p> <p><u>24 mars 2016</u> Confirmation de l'autorisation de la sous-ministre transmise à la consultante pour tenir une rencontre avec la DEAI et entamer la rédaction de ce mandat d'audit. Demandes de précisions du BSM sur certaines questions posées. Aucune réponse reçue.</p> <p>Ce mandat pourrait être confié à une firme externe afin de donner suite à cette recommandation au cours de l'année 2016-2017</p>
<ul style="list-style-type: none"> Déterminer la portée, les droits et les devoirs, des nouveaux pouvoirs d'enquêtes. 	<p>RÉALISÉ (décembre 2015)</p>		<p>Voir courriel du 23 novembre retourné le 11 février 2016 – Reçus</p> <p>10 mars 2016</p>	<p>Consultante</p> <p>BSM</p>	<p><u>31 mars 2016</u> Courriel à la DAJ pour obtenir l'avis juridique sur le pouvoir des enquêteurs Réception de l'avis</p> <p><u>1^{er} avril 2016</u> Envoi de l'avis juridique à la consultante</p> <p><i>*les avis juridiques sont confidentiels, et seul le ministère de la Justice du Québec peut lever cette confidentialité</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> Déterminer les limites légales à respecter dans l'échange de renseignements entre le Ministère des Transports du Québec et l'Unité permanente anticorruption. 	<p>Non applicable</p>		<p>10 mars 2016</p>	<p>BSM</p>	<p>Une entente est convenue entre le Ministère et l'UPAC afin de partager l'information sur des dossiers ou situations. Ces échanges se font tout au long de l'année; des rencontres formelles sur le suivi des enquêtes ont également lieu 3-4 fois/an.</p> <p>À ce jour, une cinquantaine de signalements/dossiers ont été transmis à l'UPAC (près de 1000 documents transmis). Le pouvoir Ministère vise des enquêtes administratives</p>

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

					uniquement. Lorsque des doutes raisonnables et des allégations de nature criminelles, il est de la responsabilité du Ministère de ne pas outrepasser ce pouvoir et de transmettre rapidement aux corps policiers et à l'UPAC le signalement et le dossier.
2- Transférer la gestion des professionnels en conformité de processus, à la Direction des audits.	En cours Le plan d'action est en cours de réalisation par la DGT				<p>La recommandation de transférer les PCP à la DEAI n'était pas retenue. En effet, les faire relever de la DEAI entraîne un autre enjeu, soit que l'une partie de l'équipe de la Direction (les auditeurs) aurait pour mandat de surveiller l'autre partie qui assurerait le contrôle de la qualité du processus de la conformité des contrats (les PCP).</p> <p>Le plan d'action est en réalisation. Des rencontres régulières se tiennent avec les PCP et une formation spécifique leur est offerte dans le cadre du programme d'attestation en gestion contractuelle pour qu'ils puissent remplir leur rôle efficacement. Les PCP sont accompagnés et soutenus par le SORC.</p> <p>Depuis, le plan d'action est présenté et suivi à chacune des rencontres du comité d'audit externe.</p> <p>À la suite d'allégations de harcèlement, la Direction des enquêtes et la DRH ont rencontré tous les PCP. En plus d'apprécier ces rencontres, les PCP ont insisté sur leur volonté de rester dans les effectifs des services à la gestion en DT, mentionnant qu'ils se sentaient partie prenante de cette équipe pour contribuer à améliorer les façons de faire et qu'ils y trouvaient leur participation plus pertinente.</p>
3- Assurer une rotation des membres des comités. Imposer un maximum de comité par employé.	Non applicable	Faire suivre la liste des comités	Voir courriel du 23 novembre	Consultante	Présentation de cette recommandation le 9 novembre 2015.

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

Assurer une représentation équilibrée des divers départements.		<p>au BSM REÇUE</p> <p>Faire suivre l'analyse de la liste au BSM REÇUE</p> <p>Fournir des suggestions</p>	<p>retourné le 11 février 2016</p> <p>Voir courriel du 23 novembre retourné le 11 février 2016</p> <p>10 mars 2016</p>		<p>Documents reçus de la consultante (23 novembre et 11 février)</p> <p>À la lecture de l'analyse, il s'agit d'une liste 13 comités de travail internes sous la responsabilité de la DGSM, <u>et non des comités de sélection.</u></p> <p>Les comités internes ont pour mandat de discuter de de dossiers et de soumettre des recommandations aux instances décisionnelles. Les participants à ces comités sont identifiés selon leur expertise et leurs connaissances des dossiers. Selon les sujets, il est possible que les mêmes intervenants soient sollicités; certaines directions peuvent également être plus sollicitées que d'autres, selon les enjeux.</p> <p>La consultante devait fournir des suggestions sur une meilleure représentation sur ces comités internes, en vue d'une rencontre avec la sous-ministre. Nous n'avons reçu aucun autre document que son analyse.</p>
4- Identifier la ressource-référence pour les prises de décisions éthiques et adapter son mandat.	<p style="text-align: center;">RÉALISÉ</p> <p>Plan d'action approuvé par le CEASI (décembre 2015) et le COGE (1^{er} mars 2016)</p> <p>Lancement du plan auprès des gestionnaires et du personnel du Ministère : 21 avril 2016</p>	<p>Présentation du plan d'action à la consultante le 15 ou 16 décembre.</p> <p>Rédaction d'un rapport d'observation suite à la rencontre</p>	<p>Réalisé</p> <p>10 mars 2016</p>	<p>BSM</p> <p>Consultante</p>	<p><u>16 décembre 2015</u></p> <p>Une rencontre a eu lieu (BSM,SEAIP, consultante) pour présenter le SEAIP, et ses mandats et activités en matière d'éthique et de lobbying.</p> <p>Sujets de la rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la démarche éthique entamée depuis 2014 - Présentation du document de travail sur le plan d'action en éthique 2015-2017 et des travaux en cours en suivi des recommandations de l'Université Laval. - En date du 1^{er} avril 2016, depuis 2013, ce sont 52 sessions de formation qui ont été offertes à 2 069

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

				<p>employés, en plus de sessions d'accueil aux nouveaux employés et aux nouveaux gestionnaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Précisions sur le RAL et les suivis en matière de lobbying au sein du Ministère <p><u>15 mars 2016</u></p> <p>Le BSM a remis à la consultante la version finale et validée du plan d'action en éthique, dont le déploiement est en cours depuis avril 2016.</p> <p>Les 3 aide-mémoire en éthique sont en production et la diffusion est prévue en mai; la mise à jour du réseau des répondants en éthique et en lobbying a été faite par le SEAIP en mars et des travaux sont en cours pour outiller les répondants.</p> <p>Lors de l'approbation du plan d'action en éthique par le COGE, les autorités ont demandé que la formation en éthique soit désormais obligatoire pour tous les employés. Ce sont 26 actions et mesures sont prévues au cours de l'année 2016-2017. Elles concernent la formation en éthique, la mise en valeur du réseau des répondants, le lobbying, l'élaboration d'outils d'aide à la décision (interface politico-administrative, étude de cas, etc.), les consultants, etc.</p> <p>Le lancement officiel du plan a été fait le 21 avril 2016, par une correspondance de la sous-ministre aux gestionnaires et aux employés.</p> <p>Ce plan sera mis à jour en continu, selon les besoins de l'organisation. Une reddition de comptes annuelle est aussi prévue.</p>
--	--	--	--	---

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

<p>5- Identifier un responsable de l'analyse des processus d'octroi de contrats ayant le pouvoir de suspendre ou annuler l'adjudication.</p>	<p style="text-align: center;">En cours Cette recommandation est en lien avec les suivis de la CEIC</p>		<p>10 mars 2016</p>	<p>Consultante</p>	<p>À la suite de cette présentation, la consultante devait fournir un rapport sur ses observations. Rien n'a été reçu.</p> <p>La consultante devait préparer des questions sur cette recommandation, pour la DGSM. Aucune question reçue</p> <p>Selon la LCOP, le RORC a le pouvoir et le devoir de recommander la suspension ou l'annulation des appels d'offres; la sous-ministre a le pouvoir de procéder.</p> <p>À la suite des recommandations de la CEIC, une Autorité des marchés publics sera mise en place et elle aurait le pouvoir de suspendre et d'annuler des appels d'offres, mais aussi des contrats, à l'instar des pouvoirs du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal.</p>
<p>6- Rendre le système de signalement indépendant.</p>	<p style="text-align: center;">NON APPLICABLE</p>		<p>10 mars 2016</p>	<p>BSM</p>	<p>L'entente entre le Ministère et l'UPAC a permis de convenir de deux lignes de communication pour les employés qui souhaite porter des situations ou des dossiers à l'attention des autorités : le Service des enquêtes du Ministère, et la ligne de signalement de l'UPAC. Selon les situations et dossiers signalés, le Ministère et l'UPAC déterminent le suivi donné.</p> <p>Ce sont plus de 50 signalements/dossiers qui ont été faits à l'UPAC par le Ministère, correspondant à 182 envois et à l'équivalent de 1000 documents transmis.</p> <p>Cette ligne de communication est communiquée depuis 2013, dans le cadre de la formation sur la protection et l'intégrité des contrats publics (une formation développée en partenariat avec le SCT et l'UPAC). Plus de 5600 personnes ont suivi cette formation.</p>

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

					Un système de signalement indépendant avait été envisagé par les autorités du Ministère, mais depuis l'entente intervenue avec l'UPAC, avec les résultats probants obtenus et l'efficacité et l'efficience du processus, cette solution n'est pas envisagée pour le moment.
<p>7- Encadrer les activités des employés saisonniers occupant aussi un poste simultanément chez un fournisseur du Ministère des Transports du Québec.</p>	En cours		3 mars 2016 (pour le 10 mars 2016)	BSM Consultante	<p>Un rapport sur la gestion des conflits d'intérêt a été produit par un groupe de travail ministériel, afin de proposer des recommandations aux autorités. Ce rapport a été soumis au Comité ministériel sur l'éthique, l'accès et la sécurité de l'information. (CÉASI).</p> <p>Les recommandations du rapport ont permis d'appuyer les demandes d'avis éthique soumises au SEAIP, lors de situations pouvant être portées à l'attention de la conseillère en éthique.</p> <p>Une directive doit être élaborée pour préciser les orientations du Ministère à cet égard. La mise en place d'un groupe de travail visant à élaborer cette directive sera a été convenue à la mi-avril pour soumettre un projet de directive à l'automne.</p>
<p>8- Identifier les postes à risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implanter un programme d'encadrement adapté à ces postes. • Assurer une rotation du personnel à risque. • Assurer des vérifications des travaux de ces postes, par un tiers indépendant. 	<p>Ces enjeux sont présentement analysés par la Direction des enquêtes.</p> <p style="text-align: center;">RÉALISÉ Identification des postes terminée</p> <p style="text-align: center;">EN COURS Evaluations des postes et</p>	<p>Faire un suivi avec la direction des enquêtes pour se procurer les informations concernant ce projet</p> <p>Prendre</p>	10 mars 2016	BSM Consultante	<p>Les travaux visant à identifier les postes sensibles du Ministère ont été menés en janvier 2015. Toutes les directions générales ont recensé, dans leur organisation, la liste des postes devant être reconnus sensibles et faire l'objet d'une habilitation sécurité. Fin janvier 2015, une liste des postes a été soumise à la DGSMA, qui pilotait ce dossier.</p> <p>En mai 2015, les directions générales ont été sollicitées afin de prioriser, parmi ces postes sensibles, les postes à</p>

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

	habilitation, selon la priorisation des autorités	connaissance travaux effectués par la direction des enquêtes à ce jour		<p>évaluer. Cet exercice a été remis à la DGSMa. Depuis, des évaluations de postes ont été réalisées et se poursuivent en lien avec la priorisation. Des habilitations ont été faites, et le processus est en cours pour d'autres. En date du 19 octobre 2016, 33 <u>postes</u> étaient évalués sur 58 priorisés.</p> <p>Le Ministère évalue les postes par priorité, pour les dossiers et secteurs les plus sensibles (ex. Turcot, audit, enquêtes, informatique, etc.), et la séquence est validée par les autorités. Si de nouveaux dossiers requièrent que les priorités doivent être revues, la séquence se fait à la faveur de ces nouvelles priorités (ex. : experts indépendants pour la programmation, technicien informatique, etc.). Un budget est alloué annuellement pour la réalisation de cet exercice; mais le budget peut en tout temps être revu à la hausse s'il n'est pas suffisant pour la réalisation des mandats.</p> <p>L'évaluation des postes se fait par comité, avec des représentants du Ministère (sma, gestionnaires, enquêtes) et la SQ. L'habilitation sécuritaire est réalisée par la SQ. Un rapport de la SQ est transmis au Ministère avec les résultats.</p> <p>Lorsque des postes visés par une habilitation sécuritaire deviennent vacants et doivent être dotés, la DRH applique la procédure établie qui prévoit que cette obligation d'habilitation sécuritaire soit incluse dans l'affichage; si l'habilitation sécuritaire n'est pas réussie, le candidat retenu ne peut être embauché.</p> <p>Lorsqu'une fonction a été identifiée comme étant sensible</p>
--	---	--	--	--

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

					à la suite d'une évaluation de la sensibilité, toute nouvelle personne qui est appelée à occuper cette fonction doit d'abord satisfaire aux exigences d'une habilitation de sécurité du niveau requis, peu importe que la fonction soit dotée par recrutement, promotion, affectation ou mutation. Les mêmes exigences s'appliqueraient à une personne qui serait appelée à remplacer une personne qui occupe une fonction sensible.
9- Limiter les accès des consultants externes.	<p style="text-align: center;">EN COURS</p> <p style="text-align: center;">Plan validé lors du CEASI du 7 décembre 2015</p> <p style="text-align: center;">Les différentes actions doivent être complétées en mai 2016</p> <p style="text-align: center;">La reddition de comptes se fera via le plan d'action éthique</p>	<p>Inclus dans la présentation du 15-16 décembre</p> <p>Fournir au BSM le TB des courriels des consultants</p> <p>Rédaction d'un rapport d'observation suite à la rencontre</p>	<p>Réalisé</p> <p>Réalisé</p> <p>10 mars 2016</p>	<p>BSM</p> <p>Consultante</p>	<p>Dans le cadre du plan d'action en éthique, une mesure vise à mieux encadrer la présence de consultants à l'intérieur des locaux du Ministère.</p> <p>Le Ministère a participé à un groupe de travail ministériel piloté par le SCT, travaux qui visaient à répondre au principe général de la recommandation no 11 du Commissaire à la lutte contre la corruption concernant l'octroi des contrats publics en informatique, qui stipule que <i>la présence du personnel de firmes externes dans les bureaux gouvernementaux doit être restreinte : leur accès à des informations sur des projets à venir pourrait nuire à une éventuelle concurrence saine et équitable.</i></p> <p>Au terme des travaux de ce comité, il appert que les actions posées par le Ministère ont été reprises par d'autres ministères.</p> <p>Ces travaux ont permis de dresser une liste d'actions à implanter et déployer au sein du Ministère, dont l'identification et l'aménagement des espaces pour les consultants, l'identification visuelle, électronique et téléphoniques des consultants, limiter les accès aux documents sensibles à ce qui est requis dans le cadre de leurs fonctions. Certaines actions sont déjà en place (identification visuelle + électronique; aménagement, accès</p>

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

					<p>aux locaux et aux documents). Les autres doivent être réalisés au printemps 2016. Particulièrement pour l'aménagement physique et la gestion des accès pour les consultants, une directive est maintenant en place pour réduire toute forme de vulnérabilité (espaces séparés et multiusagers en essai).</p> <p>Ces mesures ont été présentées à la consultante le 16 décembre 2015.</p> <p>La consultante avait relevé également des erreurs dans l'appellation de certains consultants dans le bottin de courriel du Ministère. Cette situation a été rapportée au SEAIP ainsi qu'à la DGSMA (responsable de la mesure concernant les consultants). Des suivis ont été faits avec la DTI.</p> <p>Concernant le rapport d'observation attendu, à la suite de cette rencontre du 16 décembre, il n'a pas été reçu au BSM.</p>
10- Assurer le soutien technique informatique aux usagers du cabinet par des employés internes ayant subi une habilitation sécuritaire.	RÉALISÉ				<p>À la suite de commentaires à l'effet que les techniciens en soutien informatique pour le cabinet, le BSM et les BSMA étaient des consultants (CMI), une ressource permanente, relevant de la DGSMA, a été engagée pour assurer ce soutien technique. Cette ressource est entrée en fonction novembre 2015, après avoir réussi l'habilitation sécuritaire. Elle est actuellement en congé de maladie.</p> <p>Cette ressource permanente est appuyée par deux consultants du CMI, qui ont également été soumis avec succès à l'habilitation sécuritaire.</p>
11- Limiter le recours systématique aux ex-employés à titre de contractuels.	En cours	Envoyer au BSM l'analyse des	15 février 2016	Consultante	<p>Analyse reçue le 15 février 2016.</p> <p>Cette analyse a été transmise à la DEAI, pour examen, à la</p>

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

		contrats			<p>demande de la sous-ministre, le jeudi 14 avril 2016. Analyse reçue le 10 mai .</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre de l'exercice des crédits, cette question est documentée chaque année :</p> <p>2015-2016 : 8 2014-2015 : 23 . 2013-2014 : 31 (des 31, 13 ont été embauchés comme consultants externes, payés en honoraires professionnels) 2012-2013 : 30</p>
12 – Limiter la quantité de contrats de nature confidentielle	En cours	Envoyer au BSM l'analyse des contrats	15 février 2016	Consultante	<p>Analyse reçue le 15 février 2016</p> <p>La plupart des contrats de nature confidentielle recensés dans cette analyse concernent la gestion des ressources humaines, tant pour la DGSM, la DGT que la DGIT. Pour certains dossiers (harcèlement, médiation), des expertises en services professionnels sont requises. Avec la publication transparente des engagements financiers et des données contractuelles dans SEAO, il est nécessaire de préserver l'anonymat et la confidentialité, selon la nature de l'expertise requise ou pour assurer un traitement équitable et juste des causes.</p> <p>La consultante a elle-même un contrat de nature confidentielle.</p> <p>La Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP), des contrats permet de conclure des contrats de gré à gré. Selon l'article 13 de cette loi, un contrat peut être conclu de gré à gré lorsqu'il s'agit d'une question de nature confidentielles ou protégée et qu'il est raisonnable de croire que sa divulgation, dans le cadre d'un appel d'offres publics, pourrait en compromettre la nature ou nuire de quelque</p>

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

					<p><i>autre façon à l'intérêt public.</i></p> <p>Dans le cas du contrat de la consultante, il a été convenu de préserver la confidentialité de son contrat afin de laisser à la consultante toute l'indépendance requise pour la réalisation de ses mandats et analyses.</p>
<p>13- Traitements financiers : accélérer les paiements aux entrepreneurs.</p>	<p>Des travaux, particulièrement des analyses comparatives, en regard à cet enjeu, seraient en cour présentement à la direction de la surveillance des marchés.</p> <p style="text-align: center;">EN COURS</p>	<p>Se procurer les documents liés aux travaux en cours et en prendre connaissance</p>	<p>10 mars 2016</p>	<p>BSM Consultante</p>	<p>Le 20 janvier 2016, le Ministère, comme plusieurs autres m/o, était présent à ce premier forum d'échanges sur les contrats des organismes publics dans le domaine de la construction, au SCT. Des présentations du Ministère et de la SQI ont été faites. Dès février 2016, le Ministère a rencontré les associations représentant l'industrie (ACRGTO, ACLE et AFG), et leur a notamment demandé d'identifier les cas problématiques de paiement, en services professionnels et en contrats de construction, pour identifier des pistes de solution qui pourront réellement répondre aux besoins de l'industrie (utilisation du paiement partiel des factures, centraliser la réception des factures au sein d'une seule direction territoriale, virage numérique). Des pistes d'amélioration ont déjà été identifiées. La mise en œuvre débute ce printemps et être complétée d'ici la fin de l'année.</p> <p>Le topo de cette rencontre, ainsi que des travaux en cours au sein du Ministère, a été fait verbalement à la consultante le 15 mars 2016.</p> <p>La consultante avait évoqué l'idée de regarder du côté de ce qui se faisait à la Ville de Montréal (un projet qui a permis de réduire considérablement le nombre de paiements en retard). Il avait été convenu de documenter ceci et d'en faire un suivi lors de la rencontre prévue avec la sous-ministre en avril 2016.</p>

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

<p>14- Vérifications - Permettre des vérifications imprévisibles.</p>	<p>À VENIR</p>	<p>Entreprendre des discussions avec le responsable de la direction des audits</p>	<p>10 mars 2016</p>	<p>BSM</p>	<p>Actuellement, sur demande des directions, des vérifications imprévisibles peuvent être faites ou sous-traitées à une firme externe.</p> <p>La DEAI évalue la possibilité de revoir son offre de service et d'y inclure ce volet. L'ajout de service à l'offre de la DEAI pourra se faire en fonction du nombre de ressources disponibles.</p> <p>Cette recommandation sera discutée au printemps 2016.</p>
<p>15- Diminuer l'utilisation du concept d'échantillonnage: viser le contrôle qualité-totale.</p>	<p>Projet long-terme – enjeu de ressources</p> <p>À VENIR</p>	<p>Combien de poste demeurent vacants?</p> <p>Est-ce que des ressources supplémentaires sont prévues à la direction des audits tel que mentionné lors des rencontres du comité externe d'audit?</p>	<p>10 mars 2016</p>	<p>BSM</p>	<p>La consultante a questionné à plusieurs reprises l'effectif et les recrutements en cours au sein de l'équipe de l'audit interne.</p> <p>En date du 13 octobre 2015, 6 postes étaient vacants dans l'équipe d'audits du Ministère (5 professionnels et 1 technicien).</p> <p>En date du 14 avril 2016, des processus de dotation sont en cours pour 3 postes professionnels et 1 poste de technicien (occasionnel 6 mois). À valider.</p> <p>Par ailleurs, il faut mentionner la création, à la DGT, des 14 postes additionnels en PCP depuis 2013-2014, un poste dans chacune des DT.</p> <p>Viser le contrôle qualité-totale</p> <p>La DEAI vérifie à 100% les subventions octroyées dans les programmes de transport collectif (SOFIL, PAGTP et PAGATSC (maintenant appelé PADTC)).</p> <p>En termes de vérification de la gestion contractuelle, les vérifications se font par échantillonnage, en raison du</p>

*Actions identifiées à la suite de la présentation du 9 novembre 2015

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

					<p>volume.</p> <p>La DEAI ne vérifie par les programmes d'immobilisations ni les autres programmes (ex. aides VHR). Il pourrait être évalué d'inclure des audits dans ces programmes, mais davantage en échantillonnage, toujours dans un souci de volume vs les ressources disponibles.</p> <p>Vérification à 100%. Valider</p> <p>Par ailleurs, en amont, et afin de renforcer le processus d'octroi de contrats et le processus d'appels d'offres, le Ministère s'est doté d'outils de suivi tels des alertes et des logiciels, lui permettant davantage de vigilance et de validation (ex. : soumissions anormalement basse, liste de suivis des PCP, etc.).</p>
16- Mettre à jour les conditions de vérifications des subventions.	À VENIR	<p>Est-ce que les programmes seront revus parallèlement à la réforme de la gouvernance pour faire coïncider avec l'application de la nouvelle loi?</p> <p>Envoyer un exemple des conditions de vérifications à ajouter dans les conditions de</p>	<p>RÉALISÉ</p> <p>10 mars 2016</p>	<p>BSM</p> <p>Consultante</p>	<p>La consultante souhaitait savoir si nous pensions modifier les évaluations et la vérification des programmes, à la suite de l'adoption de la nouvelle loi sur la gouvernance des transports collectifs.</p> <p>Lors de l'exercice de révision de programme, à l'automne 2015, cette mise à jour avait été soumise dans les propositions du Ministère. La révision des conditions de vérification se fera à la suite de l'adoption du projet de loi 76, sur la révision de gouvernance du transport collectif et dans le cadre de la prochaine révision des programmes.</p> <p>La consultante devait nous transmettre un exemple de conditions pouvant être ajoutées aux conditions de subventions. Rien n'a été reçu.</p>

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

<p>17- Permettre des vérifications des estimations.</p>	<p>À compléter</p>	<p>subventions. Consulter Chantal Gingras Consulter André Caron Consulter Michel Boulard</p>		<p>BSM</p>	<p>À compléter</p> <p>Compte rendu du dernier CDPICP. Reprendre l'état d'avancement des travaux.</p> <p>Ce sujet a été traité au CDPICP à quelques occasions.</p> <p>Aller voir document du dernier CDPICP sur avancement de ces travaux.</p>
<p>18- Implanter un processus de documentation et de finalisation des dossiers et des rapports.</p>	<p>EN COURS</p>	<p>Prévoir une rencontre avec Karine Bourque</p>	<p>3 mars 2016 (pour 10 mars 2016)</p>	<p>BSM</p>	<p><u>15 mars 2016</u></p> <p>La rencontre avec la consultante et le BSM.</p> <p>Ce sujet provient d'une recommandation d'un rapport d'audit interne sur le RAG 2013-2014, dans lequel il était mentionné que la coordination ministérielle du BSM n'avait pas l'expertise pour pré-valider les différentes données financières présentées dans le RAG.</p> <p>Nous avons présenté à la consultante la démarche annuelle du RAG, de la façon dont sont reçus et validés les documents sources, le travail de collaboration avec la DEAI et la DGSMA, notamment pour le volet financier.</p> <p>La coordination ministérielle effectue les suivis pour s'assurer que les unités administratives transmettent des documents sources fiables et complets, permettant la vérification, toujours dans des délais très courts.</p> <p>Annie Trudel rappelait la recommandation de la DEAI de désigner une unité administrative responsable de préparer un dossier complet sur l'utilisation des ressources financières, incluant l'explication des principaux écarts</p>

Suivi des propositions d'amélioration de la consultante – Mai 2016

					<p>entre les montants réels et les budgets de dépenses et des investissements.</p> <p>Selon le BSM, la DGSMA réalise déjà ce travail.</p> <p>Le RAG fait l'objet d'une démarche structurée, en amélioration continue. La recommandation de la DEAI a été considérée, dès la reddition de comptes 2015-2016, un comité de travail ministériel composé des experts en données financières de chacune des directions générales sera mis sur pied, pour assurer une cohérence et une uniformité des données présentées dans le RAG.</p>
--	--	--	--	--	---